Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240513-CC2024-095-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/05/2024
Notification : 24/05/2024

SITREVA Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Valorisation des Déchets

Rambouillet, le 10 février 2024

Le président de SITREVA
à

Monsieur Gérard SOURISSEAU, Président
de la Communauté d'Agglomération du Pays
de Dreux
4 rue de Châteaudun
28100 Dreux

N° de RAR : 1A 196 931 9871 0
N/réf. : SL/BR n° D 40 / 2024
Affaire suivie par : Bérengère ROMIEUX
Tél : 01 34 57 12 37 – 07 48 10 85 72
Service : Secrétariat général

Objet : Modification des statuts de SITREVA - Notification de la délibération n°D-2023-V-56 du 7 novembre 2023.

Monsieur le Président,

Vous trouverez, ci-joint, pour notification, la délibération n°D-2023-V-56 du Comité syndical de Sitreva en date du 7 novembre 2023 portant modification des statuts de Sitreva.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-20 du CGCT, votre assemblée délibérante dispose d'un délai de 3 mois à compter de la réception de la présente notification pour se prononcer sur l'extension de l'objet de Sitreva et la modification des statuts correspondante. Passé ce délai, nous devrons considérer que vous êtes **défavorable** à cette modification statutaire.

Cette modification des statuts ne pourra être effective qu'à la condition d'être approuvée par les deux-tiers des membres de Sitreva représentant la moitié de la population ou par la moitié des membres représentant les deux tiers de la population.

Je me permets donc d'insister sur l'importance de soumettre à votre assemblée la demande de modification des statuts qui a été approuvée à l'unanimité par le Comité syndical de Sitreva compte tenu, notamment, de ce que l'approbation de la prise de participation de Sitreva dans une société dédiée aux énergies renouvelables a d'ores et déjà été votée à l'unanimité par délibération du Comité syndical n°D-2023-IV-52 en date du 18 octobre 2023.

Je me tiens naturellement à votre disposition pour tout complément d'information et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de Sitreva

Stéphane LEMOINE